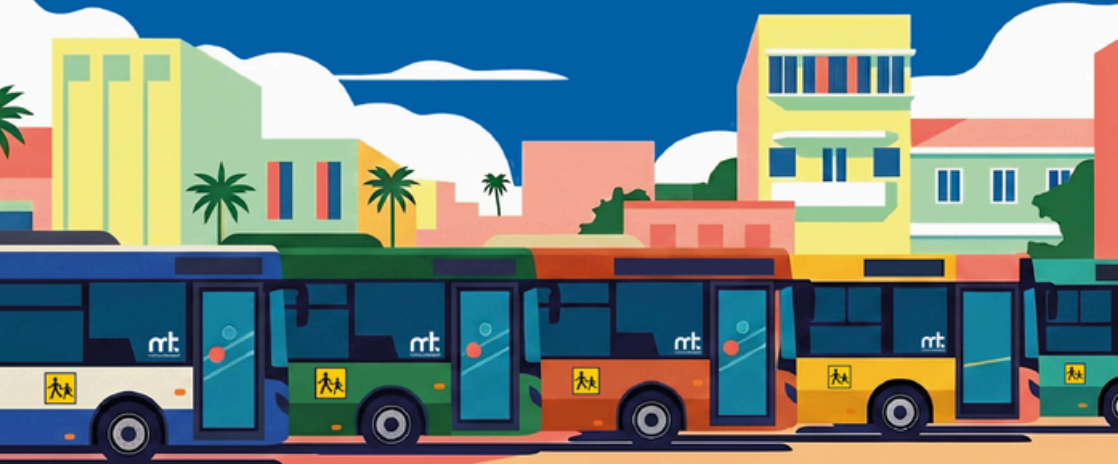


RENTRÉE 2026-2027

rt GUIDE PRATIQUE

martiniquetransport

DES INSCRIPTIONS AU
TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ



COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE
LES TRANSPORTEURS • LES ABONNEMENTS

TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ 2026/27



**VOS PLATEFORMES EN
LIGNE SONT OUVERTES !**

COMMENT ACCÉDER AUX PLATEFORMES ?

Plateforme d'inscription - transporteur MT

1

Rendez-vous sur la page "Transport Scolaire Adapté"

2

Cliquez sur "J'accède à la plateforme TSA-Transporteur MT"

3

Connectez vous ou inscrivez vous.

Plateforme d'inscription - voiture personnelle

1

Rendez-vous sur la page "Transport Scolaire Adapté"

2

Cliquez sur "J'accède à la plateforme TSA-Voiture Personnelle"

3

Connectez vous ou inscrivez vous.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Plateforme d'inscription - transporteur MT

J'inscris mon enfant depuis le site internet de MARTINIQUE TRANSPORT.

1- Lors de l'inscription de mon enfant au transport scolaire adapté, **je joins à mon dossier l'avis transport de la MMPH**. *L'avis transport de la MMPH permet à MARTINIQUE TRANSPORT de proposer un transport adapté aux besoins de chaque enfant.*

Selon les indications reçues, l'enfant peut intégrer : **Le transport scolaire ordinaire, le transport scolaire collectif adapté, le transport scolaire individuel adapté.**

2- Je n'ai rien à payer, MARTINIQUE TRANSPORT prend en charge tous les frais de transport de mon enfant.

Plateforme d'inscription - voiture personnelle

Je reçois de MARTINIQUE TRANSPORT une indemnité de frais kilométriques sur la base du tarif fixé, soit 0,49€/KM (article 4.2 du règlement du transport scolaire adapté)

Le règlement du transport scolaire adapté est disponible sur le site internet de MARTINIQUE TRANSPORT.

**LES STAGES SONT ÉGALEMENT PRIS EN CHARGE POUR LES ÉLÈVES TSA EN ADRESSANT LA CONVENTION DE STAGE ET LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU
TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ À L'ADRESSE
TSA@MARTINIQUETRANSPORT.MQ**

ET APRÈS ...?

Lors de l'inscription, une carte de transport sera délivrée par les services postaux, celle-ci attestant que l'élève est autorisé.e à prendre le véhicule de Martinique Transport pour se rendre à son établissement. Pour toute réinscription, l'élève pourra réutiliser la carte de transport de l'année précédente.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de transport, le signalement de perte doit être effectué auprès de la Direction des Transports Scolaires dans les 24 heures par téléphone au **05 96 01 02 50** ou par courrier électronique à **tsa@martiniquetransport.mq**, tandis que le renouvellement doit être effectué sur le site Internet de Martinique Transport.

CETTE NOUVELLE ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ OFFRE :

+ DE TRAÇABILITÉ

Avec la mise en place d'une billettique spécifique au transport adapté qui sera déployée afin de sécuriser la prise en charge et le trajet des élèves/étudiants.

+ DE SIMPLICITÉ

A l'inscription, les parents n'ont plus besoin de rechercher plusieurs devis de transporteurs. C'est l'autorité qui met en place le transport en direct avec les transporteurs pour assurer une couverture sur l'ensemble du territoire martiniquais.

+ DE SÉCURITÉ

Un transport mieux contrôlé par l'autorité de transport avec la mise en place de marchés règlementés pour garantir un niveau de sécurité supérieur aux élèves/étudiants en situation de handicap.

MARTINIQUE TRANSPORT reste à l'écoute des utilisateurs du transport scolaire adapté et, en partenariat avec la MPMH, veille à répondre au plus près aux besoins des élèves et étudiants en situation de handicap.

UNE QUESTION ? UNE DIFFICULTÉ ?



TÉLÉPHONE
0596 01 02 50



CHAT EN LIGNE
VIA LE SITE



RÉSEAUX SOCIAUX
DE MARTINIQUE
TRANSPORT



FORMULAIRE
EN LIGNE VIA
LE SITE

UNE SITUATION À SIGNALER ? UN RETARD ?

Les demandes peuvent être adressées par email à tsa@martiniquetransport.mq (en indiquant les nom, prénom de l'élève et numéro de téléphone du parent).

Les services vous accueillent aux horaires d'ouverture. Rendez vous sur le site de MARTINIQUE TRANSPORT pour plus d'informations.

En cas de modification de l'avis transport de la MMPH, MARTINIQUE TRANSPORT réadapte le transport initialement proposé.

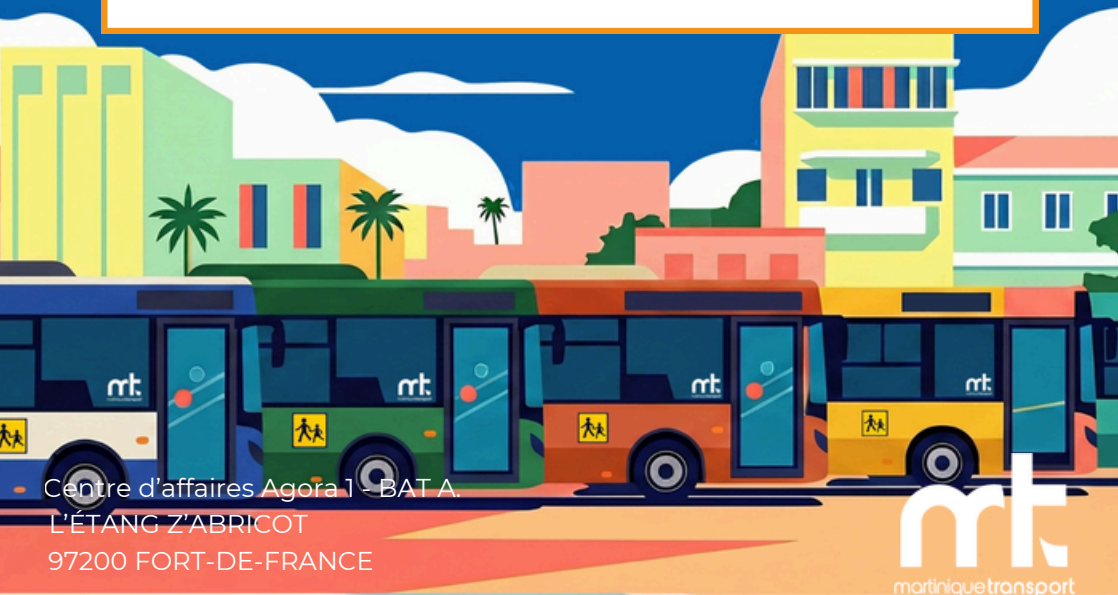


À SAVOIR...

- Les élèves inscrits au transport scolaire devront impérativement **valider leur carte de transport à chaque montée dans le bus.**
- L'inscription au transport scolaire ou transport adapté vaut **acceptation du règlement des Transports scolaires (RTS et RTSA) fixant les règles et conditions d'accès aux services de transport scolaire organisés par MARTINIQUE TRANSPORT.**
- En **cas de perte, vol ou détérioration de la carte de transport**, aucun remboursement ne pourra être effectué. Une nouvelle carte sera délivrée à l'élève par les services de MARTINIQUE TRANSPORT pour un montant de 10€.

WWW.MARTINIQUETRANSPORT.MQ

MARTINIQUE TRANSPORT est la seule autorité organisatrice de transport scolaire en Martinique pour tous les secteurs : Centre, Sud, Nord, Maritime et intersecteur.



Centre d'affaires Agora 1 - BAT A
L'ÉTANG Z'ABRICOT
97200 FORT-DE-FRANCE

mt
martiniquetransport